

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 29/SLAG établissant la liste des fonctionnaires et notables susceptibles d'être désignés comme assesseurs à la Cour criminelle pour l'année 1972.

n° 29/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
20 janvier 1972

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1972

Date du numéro
10 février 1972

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas.

Vu l'article 15 du décret modifié du 4 février 1904 portant réorganisation de la justice dans le Territoire

Vu le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La liste des douze fonctionnaires et notables susceptibles d'être désignés, par voie de tirage au sort, comme assesseurs à la Cour criminelle, est établie comme suit pour l'année 1972 : MM. Ali Farah, capitaine d'infanterie en retraite, chargé de mission au cabinet militaire. Balussou, trésorier-payeur général ; Crochard, directeur de la société Total ; Dell'Aquila, directeur de la société Besse et Cie ; Descousis, directeur d'Air-Djibouti ; Humed Aboubaker, chef du service des Affaires économiques ; Mahmoud Haïd, directeur de l'Office de la main-d'œuvre ; Malecamp, directeur des Travaux publics ; Mohamed Aden Ahmed, chef du service des Affaires administratives ; Mohamed Omar Mohamed, commis au district de Djibouti ; Osman Ali Bahdon, surveillant aux Travaux publics ; Peyronel, directeur de la société Hérald.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera.

Georges THIERCY.